



LETTRE DE BRICE RABASTE

Maire de Chelles

JANVIER 2024 - N°17

La « Lettre du Maire », un outil privilégié à la disposition des Chellois pour être informé régulièrement de l'avancement des réalisations de l'équipe municipale.



MODERNISATION DE TOUT L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE CHELLES

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme je m'y suis engagé, dans le cadre du grand plan **Chelles nature 2030**, nous poursuivons la modernisation de l'éclairage public qui totalise **6 143 points lumineux**. **D'ici l'été 2024, toute la ville sera équipée de LED et d'un système de télégestion.**

Ce passage aux lampes à basse consommation énergétique télégérées marque un changement majeur dans notre environnement et a un impact considérable sur la qualité de vie.

Leurs performances supérieures permettent une meilleure visibilité la nuit, ce qui renforce la sécurité pour tous.

L'**économie d'énergie** attendue du fait du remplacement d'une lampe traditionnelle par des LED est d'**au moins 50 %**. La mise en place d'une **télégestion** permettant des réduits d'éclairement à certaines périodes et sur certains secteurs **portera les économies d'énergie entre 60 % et 80 %**.

Outre les économies significatives pour la Ville et les Chellois, ce plan de modernisation du parc de luminaires entraîne également une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution lumineuse qui peut affecter l'environnement.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments dévoués et fidèles.

“ D'ici l'été 2024, toute la ville sera équipée de LED et d'un système de télégestion. ”



Bien à vous,

Brice Rabaste
Maire de Chelles



- Les lampes à basse consommation énergétique, plus connues sous le nom de LED ou diodes électroluminescentes, sont plus économes en énergie que les éclairages traditionnels à incandescence ou fluorescents.
- La baisse d'énergie consommée entraîne également une réduction des émissions de gaz à effet de serre contribuant ainsi à notre engagement en faveur de l'environnement.
- Les LED offrent une durée de vie beaucoup plus longue que les ampoules traditionnelles, ce qui réduit les coûts de maintenance pour la municipalité.

 **50 %**
D'ÉCONOMIE SUR
LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE
DE LA VILLE DU FAIT
DU PASSAGE EN LED



 **ENTRE 10 %
ET 30 % D'ÉCONOMIE
COMPLÉMENTAIRE**
SUR LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE
DE LA VILLE GRÂCE À LA TÉLÉGESTION

PLANIFICATION PRÉVISIONNELLE DE FIN DE TRAVAUX 2024 DANS VOTRE QUARTIER

Janvier 2024 : zone **1** (quartier Chantereine)

Février 2024 : zone **2** (quartier Abbesses)
et zone **3** (quartier Clos Roger)

Mars 2024 : zone **4** et **5** (quartier Mont-Chalâts
Madeleine)

Avril 2024 : zone **6** et **7** (quartier Centre-Ville et
Abbesses)

Mai 2024 : zone **8** (quartier Abbesses sud Foch)

Juin : zone **9** (quartier Aulnoy et Arcades Castermant)
et zone **10** (Cité cheminote)

Quartier des Coudreaux 11 : installation réalisée en
grande partie en 2023

OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE GRÂCE À LA TÉLÉGESTION

- Chaque candélabre sera équipé d'un boîtier de télégestion.
- Programmation des abaisséments optimisés de l'éclairage public, sans aller vers l'extinction, en fonction des horaires et pratiques des habitants et usagers de la Ville.
- Réduction de la pollution lumineuse favorable à la biodiversité.
- Les données de maintenance seront remontées en direct via un logiciel assisté par ordinateur.
- Système évolutif et adaptable. Chaque boîtier pourra servir de connecteur à de potentiels services tiers (caméra, capteur, illuminations festives, etc.).

